



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : examen ministériel annuel**

### **Déclaration présentée par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Depuis l'an 2000, en partenariat avec ses membres, représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, de parlements, d'entreprises du secteur privé et des médias, ainsi qu'avec le concours du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la famille défend les politiques familiales dans le contexte du développement et de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les sommets mondiaux de la famille que nous avons tenus chaque année de 2004 à 2012 ont consacré l'essentiel de leur programme scientifique aux objectifs du Millénaire pour le développement. En 2013 et 2014, les discussions ont porté sur les progrès accomplis en la matière ainsi que sur les thèmes qui devraient figurer dans le programme mondial de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable proposés par la suite.

En 2004, le Gouvernement de la République populaire de Chine a, avec le concours de la Commission nationale de la planification familiale, accueilli le premier Sommet mondial de la famille de la décennie; les sommets suivants ont été organisés par les gouvernements du Brésil, de la Jordanie, de la Pologne, de l'Égypte, de la Turquie, de la France, de l'Allemagne et des Émirats arabes unis. Au cours de la première édition en Chine, un ferme engagement a été pris d'organiser chaque année un sommet consacré à l'un des objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats auxquels aboutissent les sommets ont pris la forme de déclarations qui sont systématiquement présentées au Conseil économique et social par écrit.

En 2014, l'Organisation mondiale de la famille a, avec ses membres et partenaires, organisé avec succès le Sommet mondial de la famille +10 dans la magnifique ville de Zhuhai, en Chine, pays où avait eu lieu le premier Sommet.

Le Sommet mondial de la famille +10, qui a réuni des ministres, des représentants d'exécutifs locaux et nationaux, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, de parlements, d'entreprises du secteur privé, des médias, des familles, ainsi que des organismes des Nations Unies, soit 268 participants originaires de 82 pays représentant tous les continents, a passé en revue toutes les questions inscrites à son ordre du jour sur le thème « Familles en équilibre : le programme de développement mondial pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable – Définir une nouvelle voie à suivre pour créer le monde tel que le veulent les familles » et approuvé à l'unanimité la Déclaration de Zhuhai, dans laquelle on peut lire ce qui suit :

a) La Déclaration se dit consciente de ce que les objectifs du Millénaire pour le développement ont imprimé un nouvel élan aux efforts réalisés en matière de développement, amélioré les conditions d'existence de nombreuses familles, sauvé la vie de populations menacées par l'extrême pauvreté, la maladie et la faim, abaissé la mortalité infantile et maternelle, eu un effet bénéfique pour la santé des patients touchés par le VIH/sida ou atteints d'autres maladies non transmissibles, réduit le nombre d'enfants non scolarisés, contribué à l'égalité des sexes et à la participation des femmes, facilité l'accès à l'eau potable et aux réseaux d'assainissement, sensibilisé l'opinion aux questions environnementales et renforcé les partenariats mondiaux pour le développement;

b) Elle reconnaît, qu'en dépit de ces bons résultats, de nombreux problèmes subsistent et que les progrès en matière de développement humain demeurent

inégaux, laissant de côté de nombreux individus, et que, par conséquent, il importe de trouver sans tarder de nouvelles voies de développement pour opérer des changements en profondeur qui favorisent un développement durable mondial, sans exclusive et centré sur l'être humain;

c) Les discussions et les consultations menées par l'Organisation des Nations Unies avec un large éventail de parties prenantes ont montré que le programme mondial de développement pour l'après-2015 devait prendre appui sur les succès auxquels ont abouti les objectifs du Millénaire pour le développement, sur les quatre dimensions essentielles du développement que sont le développement social sans exclusive, le développement économique solidaire, la viabilité environnementale et la paix et la sécurité, ainsi que sur les trois principes fondamentaux que sont les droits de l'homme, l'égalité et la viabilité;

d) La Déclaration de Zhuhai met aussi l'accent sur le document final issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a conduit à proposer 17 objectifs de développement durable, ainsi que sur l'examen, par l'Organisation des Nations Unies, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a des implications multiples pour les familles;

e) Considérant que la famille – cellule de base de la société – est effectivement un puissant vecteur de développement social, économique, environnemental et culturel durable, y compris la paix et la sécurité, qu'elle est responsable au premier chef de la prise en charge, de l'épanouissement et de la protection des enfants, et qu'elle est chargée de leur inculquer les valeurs de civisme et d'appartenance à la société, la Déclaration de Zhuhai s'est également félicitée des conclusions tirées à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en 2014, qui ont une nouvelle fois attiré l'attention sur ses objectifs, à savoir l'intensification de la coopération à tous les niveaux sur les questions relatives à la famille et la mise en œuvre d'actions concertées en vue de renforcer les politiques et programmes axés sur la famille dans le cadre d'une approche globale et intégrée du développement.

Dans le contexte du programme de développement durable pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable qui ont été proposés, la Déclaration de Zhuhai a recommandé de retenir les questions familiales ci-après comme principaux thèmes pour le recentrage des politiques et les interventions aux niveaux local, régional et national :

a) Lutte contre la pauvreté des familles par la mise en place de garanties de revenus, d'une sécurité sociale de base et de formes d'assistance sociale – Il s'agit ici de garantir un revenu minimum et des conditions de vie acceptables pour toutes les familles et tous les ménages, en encourageant les petites et moyennes entreprises et les chefs d'entreprise à offrir des possibilités égales d'emploi productif et de travail décent, en établissant divers dispositifs de protection sociale qui permettent notamment de préserver les moyens de subsistance, d'instaurer un régime de pension universel et de prévoir des formules d'assurance sociale et de microassurance, et en appliquant des politiques publiques saines, favorables aux plus démunis, ainsi que des stratégies de soutien des revenus respectueuses de l'égalité des sexes, comme les transferts conditionnels en espèces et les systèmes d'aide sociale;

b) Renforcement des capacités des familles grâce à un meilleur accès aux possibilités d'éducation et de formation – Il faut veiller à ce que tous les membres de la famille puissent bénéficier d'une instruction en encourageant et en aidant les autorités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé à permettre aux garçons comme aux filles d'avoir accès à des services de développement de la petite enfance abordables et de qualité, à proposer des programmes d'éducation parentale, des services préscolaires, un enseignement primaire, secondaire, supérieur et professionnel, l'acquisition de compétences essentielles et l'apprentissage tout au long de la vie, y compris en matière de paix et de citoyenneté, à encourager l'égalité hommes-femmes et l'implication des familles dans l'éducation de leurs enfants;

c) Promotion de la santé familiale par une meilleure couverture sanitaire des familles et l'accès à des services publics de soins de santé de qualité – Il convient en l'espèce de mettre sur pied des systèmes de soins de santé publics accessibles et universels, proposant à tous les membres de la famille des services de soins primaires, secondaires et tertiaires, curatifs et préventifs de qualité, notamment en matière de sexualité et de procréation; l'idée est aussi d'améliorer plus encore l'organisation et la gestion des systèmes et services de soins de santé en les dotant d'infrastructures, équipements et produits de base adéquats, de systèmes d'information et de services d'orientation, en garantissant leur confidentialité, en leur donnant les moyens de mener des travaux de recherche et en mettant à leur disposition des professionnels de santé qualifiés;

d) Accentuation de la cohésion familiale et de la solidarité entre les générations, grâce à des stratégies d'intégration sociale visant plus spécialement les familles et les communautés vulnérables – Il importe ici de s'assurer que les mesures destinées à aider les familles et les communautés tiennent compte de l'interdépendance entre les générations et encouragent les liens intergénérationnels et les relations saines au sein des familles et des communautés. Les services de consultation familiale et de médiation, de même que les stratégies d'intégration sociale contribuent à l'établissement de relations positives et de liens de plus grande qualité entre les membres de la famille et les communautés;

e) Autonomisation de la famille par la valorisation de son rôle d'accompagnement et de prise en charge – Il faut garantir à ceux qui s'occupent d'un membre de leur famille un soutien direct sous la forme de mesures économiques et autres, telles que des allègements de l'impôt sur le revenu et des allocations pour la prise en charge d'enfants, de personnes âgées et de personnes handicapées, et mettre en place des mécanismes et politiques adaptées au contexte particulier afin de faciliter la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Il convient d'assurer un accès universel au congé parental rémunéré pour les mères et les pères, y compris les parents adoptifs, et de proposer des aménagements du temps de travail pour aider la famille à gérer son rôle d'accompagnement et de prise en charge;

f) Lutte contre la violence et les mauvais traitements au sein des familles et des ménages – L'objectif doit être de renforcer la capacité des familles et des communautés à reconnaître et prévenir toutes les formes de violence, d'exploitation, de maltraitance et de négligence, en particulier celles dirigées contre les enfants, les filles et les femmes, et ce, en proposant des services qui puissent atténuer les conséquences des actes de violence et permettre une totale réadaptation de celles et ceux qui en ont fait l'expérience;

g) Diminution de l'influence des conflits, guerres et catastrophes naturelles sur la famille – Il convient de donner aux familles les moyens de résister aux nouvelles menaces en leur apportant, le moment venu, une aide d'urgence assortie d'une assistance économique et sociale permanente et constante, et en encourageant la coopération et l'intégration des services publics et communautaires;

h) Planification et aménagement de villes et d'établissements humains qui tiennent compte des familles grâce à des modes de consommation et de production durables – Il importe de veiller à une urbanisation durable et non sélective, solide, sûre et accessible, qui propose à toutes les familles un logement d'un niveau suffisant et d'un coût abordable, offre des services publics de qualité, organise un réseau de transports en commun, assure une bonne gestion de l'énergie, de l'eau, des sols, de l'air et des déchets, crée des espaces verts, soit propice à l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs avec les zones rurales, gère et utilise de manière efficace les ressources naturelles, garantisse des modes de consommation et de production durables, et réduise la production de déchets et la dégradation de l'environnement par des politiques de prévention, de recyclage et de réutilisation. Il faut aider les familles à adopter des pratiques de développement durable et des modes de vie en harmonie avec la nature;

i) Possibilité pour les organismes publics et les organisations de la société civile œuvrant en faveur de la famille d'intégrer une perspective familiale dans le développement durable, au niveau national et à l'échelon local – Il s'agit ici de renforcer les partenariats entre institutions publiques et organisations de la société civile afin d'améliorer les capacités nationales et locales en matière d'élaboration de politiques économiques, sociales et environnementales, de conception de programmes, de prestation de services et de mise en œuvre de bonnes pratiques tournées vers la famille, et ce, grâce à une consolidation des structures institutionnelles, à l'acquisition des ressources nécessaires et à un financement adéquat.

La famille constitue la cellule de base de la société et est un élément moteur pour la réalisation de nombre des objectifs de développement durable proposés ainsi que du programme de développement pour l'après-2015. L'Organisation mondiale de la famille, qui, avec ses membres et partenaires, gère la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, est fermement résolue à travailler efficacement pour aider les familles à comprendre et poursuivre au quotidien les objectifs proposés et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.